

Paris, le 27 avril 2010

Des contrats pluriannuels oui, mais pas à n'importe quel prix !

La contractualisation a le vent en poupe ! Les récentes réformes telles que la LMA ou la PAC post 2013 y accordent une place de taille et l'UNPT y est favorable.

La production de pomme de terre demande toujours plus d'investissements pour répondre aux cahiers des charges de plus en plus stricts des acheteurs (Afnor, VVA, GlobalGap...). Les producteurs sont prêts à relever ces défis et produire les pommes de terre que le marché exige. Dans ce contexte, la contractualisation est un bon outil de gestion de l'offre et de la demande agricole. Cependant, il est bien évident que **le respect de ces nouvelles contraintes de marchés, ajoutées aux contraintes d'ordre réglementaires, a un coût !**

Ce n'est pas au producteur de payer ce coût supplémentaire, c'est au marché de le supporter !

C'est pourquoi l'UNPT déplore que les contrats actuels ne fassent aucunement référence aux coûts de production dont l'évolution conditionne pourtant la rémunération des producteurs et la pérennité de l'ensemble de la filière.

Les modalités de fixation du prix doivent prendre en considération l'évolution de ces coûts afin d'apporter aux producteurs une lisibilité de la rentabilité finale. L'UNPT n'accepte pas que le producteur soit la seule variable d'ajustement pour un acheteur qui entend limiter ses propres charges dans tout le processus de valorisation du produit.

L'UNPT encourage chaque producteur à être vigilants lors de la signature de contrats et à calculer avec précision son coût de production, en prenant en compte toutes les contraintes liées à la production, particulièrement en cas d'engagement pluriannuel. Une valorisation contractuelle en dessous des coûts de production est inacceptable !

Contact : Mathieu GUILLAUME

Tél : 01 44 69 42 43

e-mail: unpt@producteursdepommesdeterre.org

Web: www.producteursdepommesdeterre.org